

EN BREF

DOCUMENT N° 1 • MAI 2021

www.chaireunesco-adm.com



La Chaire Unesco Alimentations du monde décloisonne les savoirs sur l'alimentation.

POINTS CLÉS

- Le tissu associatif de l'aide alimentaire à Montpellier est dense et présente une bonne répartition des points de distribution, sauf quelques exceptions. Il souhaite et nécessite plus d'échange et de coordination. On constate un problème d'approvisionnement notamment en produits frais.
- La proximité et l'accessibilité des points de distribution sont des critères essentiels pour le recours à l'aide alimentaire. Le manque d'information et le regard stigmatisant porté sur la précarité sont des causes de non-recours.
- L'aide alimentaire peut être le point de départ d'un parcours d'insertion socioprofessionnelle si l'usager est au cœur de l'action.

ÉTAT DES LIEUX DE L'AIDE ALIMENTAIRE À MONTPELLIER

États généraux de la solidarité

Justine Labarre, Chaire Unesco Alimentations du monde,
Institut Agro – Montpellier SupAgro, France

Contexte de l'étude

Dans le cadre de la convention Plan Pauvreté signée entre la Ville de Montpellier, Montpellier Méditerranée Métropole et l'État, il a été souhaité un approfondissement de la connaissance du dispositif d'aide alimentaire déployé sur le territoire de la ville via la réalisation d'un état des lieux. Un des objectifs de l'étude est d'alimenter la réflexion collective menée au travers des États généraux de la solidarité sur la question des solidarités alimentaires, en particulier par le biais d'un repérage des dysfonctionnements et des manques, afin d'élaborer des préconisations qui permettront d'améliorer les pratiques des parties prenantes. Pour cela, l'expertise de l'Institut Agro – Montpellier SupAgro et du Cirad au travers de leur Chaire Unesco Alimentations du monde a été sollicitée.

Cette étude, menée de novembre 2020 à mars 2021, a pour vocation de fournir une vue d'ensemble du dispositif d'aide alimentaire à Montpellier via d'une part l'identification des structures et des initiatives et d'autre part la caractérisation de leurs actions en termes de type d'aide alimentaire distribuée, de type de bénéficiaires et de bénévoles, de financements, de conditionnalité des aides, de zones géographiques, de fréquence d'intervention et de modes de coordination.

Pour préparer cette enquête et en analyser les résultats, nous nous sommes appuyés sur différentes études déjà menées sur la ville concernant les structures d'aide inconditionnelle (SIAO, 2019), et l'alimentation des populations en situation de précarité économique à l'échelle de la métropole de Montpellier (Paturel *et al.*, 2015).

Une quantification difficile

Il faut avant toute chose souligner les difficultés méthodologiques rencontrées, notamment concernant les unités de mesure. Les associations ont différentes manières de fournir de l'aide alimentaire. Comment uniformiser le nombre de repas fournis à partir de tonnage, de colis, ou de produits en épicerie? Nous avons tenté une conversion des données recueillies pour estimer le nombre de repas distribués (méthode décrite en annexe). Celui-ci s'apparente, aux réserves méthodologiques près, à un million de repas par an distribués par les associations, soit 2 500 à 3 000 repas par jour.

De même, il est difficile de déterminer le nombre exact d'usagers de l'aide alimentaire. Considère-t-on le nombre d'usagers ou de ménages? Les personnes venant plusieurs fois dans la semaine ou le mois sont-elles comptées une seule fois ou à chaque venue? Comment prendre en compte les personnes fréquentant à plusieurs associations? Selon les données recueillies auprès des structures, nous pouvons estimer le nombre d'inscriptions actives sur Montpellier entre 8 et 10 000.

8 000
à 10 000
inscriptions
1 million
de repas par an
2 500
à 3 000
repas par jour
1 375
familles bénéficient d'un
repas à la cantine à 0,50 €

Ces chiffres sont à consolider avec le concours des associations. Il est nécessaire d'établir des critères uniformes et communs à tous pour pouvoir comparer les données. L'actualisation trimestrielle de ces données par la Ville permettrait de mettre en place un observatoire dans le but de quantifier la quantité de repas servis, le nombre de personnes concernées, mais aussi l'impact des modalités d'attribution sur les ayants droit, leurs recours et leurs parcours.

Le paysage alimentaire : une dimension clé à prendre en compte dans l'aide alimentaire

La cantine scolaire, partie du paysage alimentaire

L'aide alimentaire s'inscrit dans un paysage alimentaire. Celui-ci est défini comme l'ensemble des lieux, équipements et services permettant l'approvisionnement des individus en produits alimentaires sur un territoire donné (Vontron *et al.*, 2020). Sont donc inclus les commerces alimentaires, mais également des lieux de restauration hors foyer. La restauration scolaire par exemple participe à la lutte contre la précarité alimentaire via des tarifications de repas adaptées. Pour les enfants du primaire, la Ville a mis en place un tarif à partir de 50 centimes depuis 2020. Cette tarification, déjà abordée dans un diagnostic sur la ville de Montpellier (Paturel *et al.*, 2015)

profite aujourd'hui à près de 1 400 familles à Montpellier (familles monoparentales, bénéficiant du revenu de solidarité active - RSA).

Une bonne couverture quantitative du territoire montpelliérain

L'enquête a permis de réaliser une cartographie des points de distribution de l'aide, en distinguant trois formats : la distribution de colis, la distribution de repas préparés et les épiceries sociales et/ou solidaires. Ces différentes formes d'aide impliquent une distinction entre l'aide d'urgence inconditionnelle au travers des repas préparés et l'aide conditionnelle au travers des colis ou des épiceries par exemple. Cette multitude de structures nécessite un nombre important de bénévoles formés, qui a fluctué au cours de la crise sanitaire mais qui semble être redevenu stable.

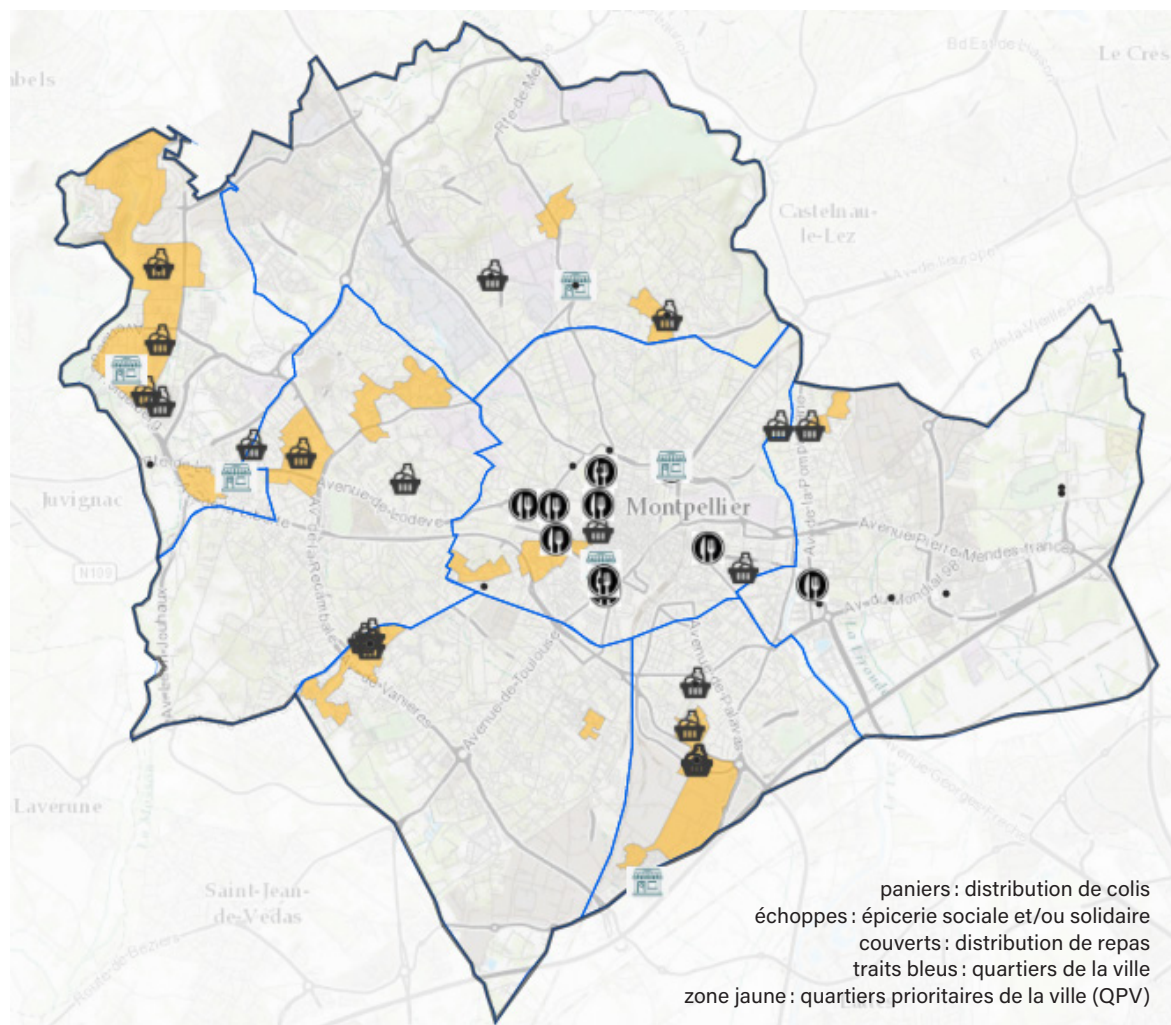
La carte des points de distribution est disponible en ligne sur le site de Montpellier Méditerranée Métropole¹.

1. <https://montpellier3m.maps.arcgis.com/apps/webappviewer/index.html?id=98c8f3d27540435d81061f9b732684f0>

MÉTHODOLOGIE

Cet état des lieux a été mené entre novembre 2020 et mars 2021 sur la ville de Montpellier et repose sur deux enquêtes de terrain et une revue de littérature. Après avoir recensé une quarantaine d'associations œuvrant dans le domaine de l'aide alimentaire sur la ville, 22 entretiens semi-directifs ont été réalisés dans l'optique de cartographier les lieux de distribution, de mieux caractériser chaque initiative et de déterminer le nombre de repas distribués sur Montpellier via les dispositifs d'aide alimentaire. Parallèlement, 19 entretiens semi-directifs ont été menés auprès d'ayants droit à l'aide alimentaire, usagers ou non, dans le but de mieux comprendre leurs perceptions des dispositifs et leurs parcours d'accès. Ces personnes nous ont été indiquées par les travailleurs sociaux du centre communal d'action sociale (CCAS), le fonds d'aide aux jeunes et Gammes Issues afin d'assurer une grande diversité de profils concernant l'âge, le sexe, la situation d'hébergement, la situation professionnelle ou personnelle.

Figure 1. Cartographie de l'aide alimentaire à Montpellier



On constate une bonne implantation des structures sur le territoire (Figure 1), avec la présence de points de distribution dans chaque grand quartier et quartier prioritaire de la ville (QPV). Certains quartiers (La Croix d'Argent, Hôpitaux-Facultés) et quelques QPV (Lemasson, Cévennes, Haut-de-Massane) sont néanmoins peu, voire non couverts.

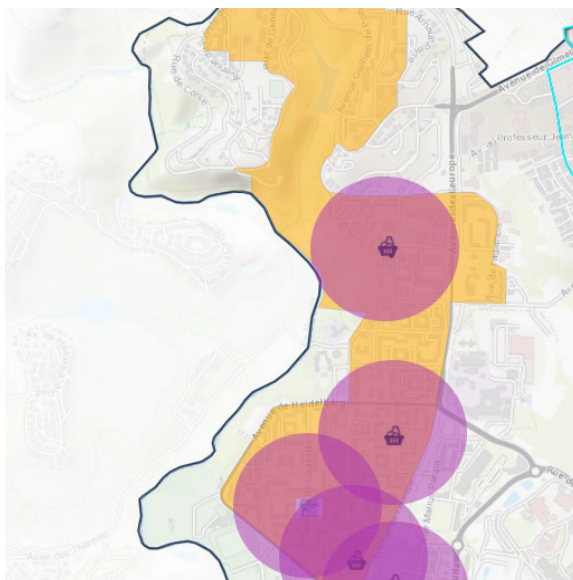
Cependant, tous les types de distribution ne sont pas présents partout. Par exemple, les épiceries recensées se situent en centre-ville, au sud de la Mosson et à Tournezy. Il reste à savoir si cette répartition répond bien aux besoins des habitants de chaque quartier.

L'accessibilité : une condition *sine qua none* ?

L'accessibilité physique

L'accessibilité physique aux structures est un facteur primordial pour y recourir. L'enquête auprès des personnes en situation de précarité alimentaire montre que la proximité géographique des lieux de distribution dans le quartier de résidence, voire avec une connexion simple par un seul transport en commun, est très importante. L'étude sur les paysages alimentaires du Grand Montpellier (projet de recherche Surfood-Foodscapes), menée par une équipe pluridisciplinaire de chercheurs du Cirad, de l'INRAE et de Montpellier SupAgro utilise un périmètre de proximité d'un rayon de 300 m à vol d'oiseau, soit près d'un kilomètre aller-retour en empruntant les rues, considéré comme une limite au-delà de laquelle les habitants ont du mal à se déplacer à pied pour leurs courses alimentaires (Bricas *et al.*, 2020). Si on s'inté-

Figure 2 . Cartographie de l'aide alimentaire à la Mosson



resse particulièrement au QPV de la Mosson (Figure 2), on observe que même s'il y a des structures d'aide alimentaire, le quartier des Hauts-de-Massane, situé à plus de 300 m de celles-ci, mérite une étude approfondie pour s'assurer que le taux de non-recours n'y est pas supérieur à celui des autres quartiers.

Plusieurs facteurs sont à prendre en compte lors de l'orientation d'un usager vers un point de distribution. En effet, lorsque celui-ci est en dehors du bassin de vie, l'orientation spatiale peut-être difficile et il faut considérer le poids des cabas pour retourner à son domicile. Toutefois, certaines personnes préfèrent au contraire se rendre dans un autre quartier pour rester anonymes, ce qui révèle bien la difficulté psychologique de recourir à cette aide.

L'accessibilité à l'information et la notion de non-recours

Il est à noter que tous les ayants droit ne recourent pas à l'aide alimentaire et il ne faut donc pas négliger l'importance du non-recours. Ainsi, en 2016, le taux de non-recours à la prime d'activité était estimé à 27 % des ayants droit (Gonzalez *et al.*, 2020). La récente enquête du Secours Catholique sur le non-recours aux prestations sociales montre qu'environ un tiers des personnes accueillies par l'association ne perçoivent pas le RSA bien qu'elles soient éligibles (Secours Catholique *et al.*, 2021). Selon notre enquête, ce non-recours peut être dû à un problème d'information : les personnes déclarent ne pas ou mal connaître le système d'aide et les associations. Le rôle des travailleurs sociaux est donc indispensable pour les orienter. Il peut également être dû à un problème de refus de se faire aider, notamment pour une ques-

tion de dignité. Ces constats rejoignent ceux partagés dans la revue Quart Monde dans le dossier « Se nourrir lorsqu'on est pauvre » (Ramel *et al.*, 2014).

« À la télé on voit des pubs pour faire des dons à des associations, mais ils n'expliquent pas forcément comment ça se passe si t'es de l'autre côté, si c'est toi qui en as besoin » H., 23 ANS

Le manque d'information, ainsi que la perception qu'ont les usagers des associations, sont des causes du non-recours. Certains enquêtés en précarité ne s'identifient pas aux profils des personnes bénéficiaires de l'aide alimentaire et considèrent que celle-ci est réservée ou doit être réservée à des personnes en situation plus grave que la leur, en très grande précarité et sans domicile.

Des modalités d'accueil et des besoins d'accompagnement qui varient

Les enquêtés qualifient l'accueil par les bénévoles de bienveillant et chaleureux. Une amélioration ciblant certains locaux, qui auraient besoin d'aménagement et de rafraîchissement, ainsi que les distributions de rue pourrait néanmoins être envisagée.

« Déjà que c'est difficile d'y aller, mais avec des locaux comme ça, ça n'incite pas à passer la porte. Sinon les personnes en elles-mêmes il n'y a vraiment rien à dire ! » F., 59 ANS

Si certains ont besoin d'un accompagnement spécifique, de créer un lien, voire même d'être accompagnés lors de leur première visite, d'autres ont, en revanche, un besoin d'anonymat et de rapidité lors des distributions.

Concernant les deux pratiques de distribution de repas préparés constatées (la prise de repas en centre d'hébergement ou restaurants solidaires *versus* la distribution et souvent la consommation de repas dans l'espace public), l'enquête n'a pas pu identifier les perceptions des usagers. Cette question mériterait d'être approfondie.

Une demande de la part des associations de mieux se connaître, se coordonner et mutualiser

Une base de données initiale a été constituée à partir des résultats de l'enquête. Elle sera mise à jour tous

les trois mois par la Ville afin de garder une bonne connaissance des modes de fonctionnement de chaque association.

Le réseau associatif à Montpellier a déjà prouvé lors du premier confinement du printemps 2020 que la mise en place d'une coordination entre les acteurs via le marché solidaire était réalisable. L'enjeu est maintenant d'étudier comment étendre ce type de coordination à toutes les structures et dans la durée. La mutualisation, aussi bien des savoirs, des moyens logistiques, humains voire administratifs apparaît comme une manière pertinente de consolider une coordination entre les parties prenantes.

Des difficultés communes mais des réponses qui doivent être adaptées aux particularités des aides

Les associations déclarent rencontrer des difficultés communes, spécialement un manque de locaux (stockage, accueil) et de véhicules.

Sont également à souligner des difficultés d'approvisionnement. Les sources d'approvisionnement principales sont la banque alimentaire, le Fonds européen d'aide aux plus démunis (FEAD) et la ramasse. Les associations n'ont pas le choix des produits qu'elles reçoivent et constatent un manque de produits frais de qualité.

Les produits de la ramasse des grandes et moyennes surfaces sont un gros soutien pour les associations et participent à lutter contre le gaspillage. Cependant, il faut éviter que les produits collectés ne puissent pas être distribués par les associations à cause de leur date limite de consommation (DLC) parfois trop courte. Le sujet des DLC est d'ailleurs un point de vigilance car il y a parfois une confusion entre la DLC et la date limite d'utilisation optimale (DLUO) qui peut instaurer une certaine méfiance au sujet de la qualité sanitaire de la part des usagers. On peut s'interroger sur la pertinence d'une évaluation plus précise de ces pratiques pour agir sur les moins responsables et mieux connaître et valoriser les bonnes pratiques.

« Je prends ce qu'on me donne, je ne vais quand même pas me plaindre » F., 23 ANS

Les produits distribués ont fait l'objet d'une attention particulière. Les quantités s'avèrent suffisantes si l'on prend en compte que les usagers complètent généralement leurs courses pour pallier un manque de diversité des produits, particulièrement de produits frais et de denrées pour les enfants. Le fait de pouvoir choisir ses aliments parmi une certaine

catégorie de produit est très apprécié, bien que certaines personnes n'osent pas toujours dire qu'elles ne consomment pas le produit proposé, ne s'estimant pas être en position de se plaindre.

Une augmentation des demandes d'aide, mais également une diversification des profils

La crise sanitaire a induit une augmentation de la demande d'aide, qui n'est pas perçue de la même manière selon les associations. Certaines constatent une augmentation de l'ordre de 20 à 30 %, alors que d'autres ne notent pas d'augmentation significative. Le constat commun demeure que sont apparus de nouveaux profils peu habitués aux différents types de prestations d'aide. On observe une augmentation des étudiants, des retraités, des familles monoparentales et des autoentrepreneurs. Certains de ces profils sont par ailleurs déjà identifiés comme plus vulnérables face à la pauvreté (Paturel *et al.*, 2015). Au regard de cette augmentation récente, les besoins des associations sont à la hausse (demandes de locaux, subventions, bénévoles, produits), d'où l'importance d'avoir orienté un tiers des financements nouveaux du Plan Pauvreté vers l'aide alimentaire.

La conditionnalité, entre légitimation du recours et garde-fou

Le principe de la conditionnalité de l'aide et le fait de devoir fournir des justificatifs ne sont pas apparus dans l'enquête comme un problème. Au contraire, cette pratique apparaît comme une forme de légitimation du recours à l'aide alimentaire et comme un moyen d'éviter les abus. Justifier de sa situation permet également d'établir un lien avec le travailleur social ou le bénévole. Néanmoins, le fait de devoir justifier son besoin d'aide dans chaque structure d'aide sociale est mal vécu et provoque un sentiment de honte. Un guichet unique pour justifier son besoin d'aide et permettant ensuite d'accéder à plusieurs structures apparaît comme une piste intéressante à creuser.

Déstigmatiser le recours à l'aide alimentaire : la prise en compte de la dignité

Lors de cette enquête, certains usagers ont exprimé le souhait de « renvoyer l'ascenseur » en devenant bénévoles. Deux raisons sont évoquées : la première porte

sur la nécessaire contrepartie dans la construction d'un échange. Être toujours redevable sans pouvoir donner est mal vécu. La deuxième raison porte sur le souhait de faire reconnaître et de valoriser sa compétence en tant que bénéficiaire en devenant bénévole : on comprend mieux, on sait mieux trouver les mots et les gestes avec des bénéficiaires de l'aide quand on a vécu la même situation soi-même. Cette valorisation des compétences des usagers peut d'une part permettre aux associations de développer leurs gammes de services, et d'autre part de rendre les usagers acteurs des dispositifs de solidarité.

La contrepartie financière, dans la mesure de leurs moyens, est reconnue comme importante par les bénéficiaires car elle permet de réintégrer un système « plus classique » où l'on paye ses courses. Elle contribue en ce sens au respect de la dignité des personnes.

« J'ai pas l'impression d'être une personne inactive, et c'est un peu comme ça qu'on est vus en fait. C'est pour ça que j'ai mis du temps à demander de l'aide. » F., 39 ANS

Cette notion de dignité a largement été soulignée par l'ensemble des enquêtés. L'aide alimentaire, notamment celle passant par la distribution de colis et repas, est perçue comme « le dernier recours », et met souvent les usagers face à la complexité de leur situation. Elle résonne pour beaucoup comme une prise de conscience de leurs difficultés.

Sur 19 enquêtés, quatre étaient en droit d'obtenir de l'aide alimentaire mais n'avaient pas encore fait la démarche pour y accéder, généralement par honte ou par sentiment de non-légitimité.

« Il y a des gens encore plus dans le besoin que moi. » F., 20 ANS

La honte apparaît donc comme un frein pour le recours à l'aide alimentaire. Elle conduit à l'intérêt d'explorer des formes de solidarité moins stigmatisantes, basées sur l'inclusion sociale plus que sur le ciblage de personnes à aider, sur le respect de la liberté de choisir son alimentation et ses aliments, sur la reconnaissance des compétences et capacités des personnes et la possibilité de contreparties. ■

POUR CONCLURE

L'alimentation n'est alors plus seulement considérée comme une simple consommation d'aliments, mais comme un moyen de construire des relations, relations à soi pour sa santé et son plaisir, aux autres par le partage et le don, à sa culture, mais aussi à l'environnement. L'enquête révèle l'intérêt qu'il y aurait à explorer de nouvelles formes de solidarité par des dispositifs comme les épiceries à prix libres ou différenciés, des bons d'achat permettant de faire ses courses comme tout le monde, des espaces de mixité sociale (épiceries, restaurants, jardins, centres de ressources) permettant à tous d'accéder à une alimentation de qualité et de participer à la construction de son système alimentaire au travers d'une démocratie alimentaire. Les résultats de cette étude ont été présentés lors d'une restitution dans le cadre du processus des états généraux de la solidarité le 30 mars 2021 auprès des acteurs impliqués dans l'aide alimentaire. Lors de cette journée, cinq séances d'intelligence collective ont été organisées avec les associations pour échanger sur : (1) la coordination des actions, partenaires et services communs, (2) la qualité des produits et l'approvisionnement, (3) les modalités d'accueil et d'émancipation des usagers, (4) les nouvelles formes de distribution, (5) la co-construction d'un label commun pour les épiceries sociales et solidaires. Il est maintenant prévu d'approfondir ces réflexions sur les sujets considérés comme prioritaires pour les acteurs, en intégrant la participation d'ayants droit à l'aide alimentaire, qu'ils soient ou non usagers.

Références

- BRICAS, N., SOULARD, C. (2020). « *Projet Foodscapes : Connaître les paysages alimentaires des habitants : une recherche dans le Grand Montpellier* ».
- GONZALEZ, L., NAUZE-FICHET, E. (2020). « *Le non recours aux prestations sociales : Mise en perspective et données disponibles* ». Dossier de la DREES, n°57.
- PATUREL, D., SOULARD, C., VONTHRON, S. (2015). « *L'alimentation des populations en situation de précarité économique : éléments pour un diagnostic à l'échelle de la métropole de Montpellier* ».
- RAMEL, M., BOISSONNAT PELS, H., SIBUÉ-DE CAIGNY, C., ZIMMERATD, MF. (2014). « *Se nourrir lorsqu'on est pauvre : Analyse et ressenti de personnes en situation de précarité* ». Revue Quart Monde, n°25.
- SECOURS CATHOLIQUE - CARITAS FRANCE, ODENORE. (2021). « *Non recours : Une dette sociale qui nous oblige* ».
- SIAO MONTPELLIER (2019). « *État des lieux sur l'aide alimentaire à Montpellier métropole : Forces et Faiblesses/Difficultés* »
- VONTHRON, S., PERRIN, C., SOULARD, C.-T. (2020). "Foodscape: A Scoping Review and a Research Agenda for Food Security-Related Studies." PLoS ONE, 15(5), e0233218

Auteure

Justine Labarre, Chaire Unesco Alimentations du monde, Montpellier l'Institut Agro - Montpellier SupAgro, France.

Remerciements

L'auteure remercie l'ensemble des personnes ayant contribué à établir cet état des lieux : les associations

et les personnes ayants droit enquêtées, les experts rencontrés, le CCAS et les travailleurs sociaux, la Ville de Montpellier.



© Pexels/Cottonbro/Sarah Chat © Unsplash/David Vazquez © Picjumbo/Viktor Hanacek

ÉTAT DES LIEUX DE L'AIDE ALIMENTAIRE À MONTPELLIER

États généraux de la solidarité

Justine Labarre, Chaire Unesco Alimentations du monde,
Institut Agro – Montpellier SupAgro

